

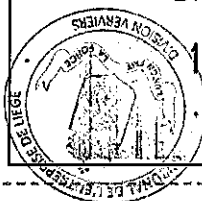


Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Moni
bel

20079188

Tribunal de l'enregistrement
Division Verviers

10 JUIN 2020

Le greffier

BELGISCH STAATSBAD

06-07-2020

MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : 0477 758 751

Nom

(en entier) : **KS RESEARCH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Cour Lemaire, 16 à 4651 Herve (Battice)****Objet de l'acte : Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020

[...]

4. Nomination d'administrateur

A la suite de la désignation le 24 avril 2020 par le Conseil, en application de l'article 13 des statuts de la Société, de M. Douglas Hans KRISTENSEN, comme administrateur remplaçant d'un administrateur démissionnaire jusqu'à la présente assemblée générale, les Actionnaires, sur proposition du Conseil, nomment, à l'unanimité, Monsieur Douglas Hans KRISTENSEN, né le 13 novembre 1966, domicilié Santana Tow Apt 2501, 388 San Jose 95128, Etats-Unis d'Amérique, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une durée de six ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Son mandat est exercé à titre gratuit.

5. Pouvoirs à conférer en vertu de ce qui précède.

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Guy LINCE expert-comptable, représentant la SPRL Guy LINCE, administrateur délégué de la SA AXIOME ayant ses bureaux Avenue du Parc 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

L'examen des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la SA KS RESEARCH du 26 mai 2020 étant terminée, la séance est levée à 16h00, après lecture et approbation du présent procès-verbal. Le présent procès-verbal est ensuite signé par le Président et les actionnaires qui le souhaitent.

Pour extrait certifié conforme à l'original

SA. AXIOME représentée par SPRL. Guy LINCE représentée par Guy LINCE, Expert comptable
Mandataire

Déposé en même temps : procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).